



**SANTE SOCIAUX SOMME**

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

Clinique Sainte ISABELLE

## **CCU HOSPITALISATION PRIVÉE SÉGUR : VERSION LOW COST**

La CFDT santé-sociaux n'est pas signataire de l'avenant de transposition du Ségur de la santé dans la branche de l'hospitalisation privée.

**Ce qui est proposé par votre employeur, c'est une augmentation de salaire réduite à une prime :**

- **Sans aucune garantie de versement** par les employeurs car soumise au financement des pouvoirs publics
- **Qui n'augmentera pas** car déconnectée de la valeur du point
- **Exprimée en brut et donc qui diminuera** quand les cotisations sociales vont augmenter. Les 160 € seront réduits si une cotisation sociale augmente.

**La CFDT santé-sociaux revendique 183 € nets pérennes pour tous et toutes comme dans la fonction publique hospitalière.**

**Les employeurs doivent compléter les 160 € nets sur leurs fonds propres.**

**Les actionnaires ont le devoir de réduire leur gain dans cette période de crise sanitaire !**

Ce n'est pas à la sécurité sociale de financer leur rémunération.



La CFDT santé-sociaux reste cohérente avec les engagements qu'elle a pris en signant l'accord Ségur de la santé.

Pour la CFDT santé-sociaux, les salariés du privé doivent être considérés comme les agents et contractuels de la fonction publique hospitalière. Nous continuerons à agir en ce sens.



SYNDICAT CFDT SANTE SOCIAUX DE LA SOMME  
SECTION CLINIQUE SAINTE ISABELLE